

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ACCORD CADRE DE PRESTATION DE SERVICE

*Accord cadre mono attributaire à bons de commande d'entretien des espaces verts
Secteur Croix Blanche*

Procédure formalisée

1. Pouvoir adjudicateur

ASSOCIATION SYNDICALE DES ESPACES VERTS DE LA CROIX BLANCHE
Chez Bourg Habitat
16 avenue Maginot
C.S. 31001
01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

2. Objet du marché

La présente consultation porte sur un accord cadre mono attributaire à bons de commande **sans minimum ni maximum** ayant pour objet les prestations d'entretien des espaces verts des zones A et B de la Croix Blanche à Bourg en Bresse.

Le marché se décompose en deux lots :

Lot n°1	Croix Blanche – Zone A
Lot n° 2	Croix Blanche – Zone B

3. Procédure de passation

La consultation est passée en appel d'offre ouvert en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 25 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

4. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de trois (3) ans et neuf (9) mois. La date de prise d'effet est le 1^{er} avril 2018.

5. Dossier de consultation

5-1-Contenu du dossier de consultation

Ce dossier comprend les pièces administratives suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C) ;
- L'acte d'engagement (A.E) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières commun aux deux lots (C.C.P) ;
- Le mémoire technique imposé par Bourg Habitat, un mémoire technique par lot;
- Le Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U) des lot 1 et 2.

5-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sur demande à l'adresse suivante :

damien.seguin@bourg-habitat.com

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.
Le dossier de consultation des entreprises est également téléchargeable sur le site :

www.achatpublic.com

6. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être rédigé en français et être constitué impérativement des pièces suivantes :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- ✓ Lettre de candidature pouvant prendre la forme de l'imprimé DC1, mentionnant, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants ainsi que toutes les attestations sur l'honneur (Déclaration incluse dans le formulaire DC1 : version à jour 03/2016) ;
- ✓ Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement permettant de détailler la situation financière et les capacités du candidat (Déclaration incluse dans le formulaire DC2 version à jour : 03/2016) ;
- ✓ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ✓ Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- ✓ Extrait KBIS de moins de 3 mois

Les renseignements concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat tels que prévus à l'article 48-2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- ✓ Chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (Déclaration incluse dans le formulaire DC2 version à jour : 03/2016) ;
- ✓ Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années (Montant, date et destinataire public ou privé). Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Dématérialisation des pièces et attestations à fournir

Dans le cadre d'une démarche de simplification du dossier de candidature, le pouvoir adjudicateur laisse la faculté aux candidats de présenter leurs pièces et attestations par voie dématérialisée en mettant à disposition gratuitement la plateforme de dépôt e-attestation :

<http://www.e-attestations.fr>

Bourg Habitat incite les entreprises candidates à ses marchés, à l'utilisation de celle-ci.

Le candidat souhaitant utiliser la plateforme, et ainsi nous transmettre les pièces justificatives par voie dématérialisée, remplit l'annexe n°1 du CCAP intitulé « formulaire attestant l'utilisation de la plateforme e-attestation ».

La production de ce formulaire engage le candidat, et atteste le dépôt ainsi que la validité des documents qu'il fournit.

Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur constaterait, au stade de la candidature, que les documents ne sont pas à jour, Bourg Habitat pourra demander au candidat de les régulariser.

Si ce constat intervient après la conclusion du marché, l'absence de mise à jour constitue une faute de nature à entraîner la résiliation du marché au tort du titulaire.

7. Jugement des offres

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

CRITERE	NOTE	PONDERATION
Prix	10	40 %
Valeur technique selon 3 sous critères : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Moyens mis en œuvre pour la réalisation des prestations demandées (4 points)</i> • <i>Organisation, qualification et expérience du personnel mis à disposition (4 points)</i> • <i>Implication dans la formation (contrats aidés, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation etc.) (2 points)</i> 	10	60 %

10. Date et heure de réception des offres

Les offres devront parvenir par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité (envoi par pli recommandé avec accusé de réception, dépôt au siège de Bourg Habitat contre récépissé) à l'adresse suivante :

Association Syndicale des Espaces Verts de la Croix Blanche
 Chez BOURG HABITAT
 Direction Ressources – Pôle Contrats de service
 16, avenue Maginot
 CS 31001
 01009 BOURG EN BRESSE Cedex

au plus tard le **jeudi 1^{er} mars 2018 à 16 heures.**

Les remises de plis par voie électronique sont autorisées via la plateforme www.achat-public.com.

11. Renseignements complémentaires

Association Syndicale des Espaces Verts de la Croix Blanche
 Chez BOURG HABITAT
 Direction Ressources – Pôle Contrats de service
 16, avenue Maginot
 CS 31001
 01009 BOURG EN BRESSE Cedex
damien.seguin@bourg-habitat.com

12. Date d'envoi à la publication

Le lundi 22 janvier 2018.